

MANDAT SPECIAL POUR UN DEPLACEMENT AU CONGRES DES MAIRES DE FRANCE

Date de la convocation du conseil municipal : le jeudi 30 septembre 2021

Date et heure du conseil municipal : le lundi 4 octobre 2021 à 20h00

Lieu du conseil municipal : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

Président de séance : Emmanuel TERRIEN

Secrétaire de séance : Marie-Laure EVAIN

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Nombre de conseillers municipaux représentés : 1

Nombre de votants : 23

PRÉSENTS : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjointes au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles, HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, LEYGONIE Laurent, WILLIAMS Frédéric, PERIER Julien, PINSON Hélène, TETEREL Jérémy, MARCHAIS Violette, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :

REPRÉSENTÉS : DAUPHIN Cathy a donné pouvoir à TERRIEN Emmanuel.

Exposé :

Le congrès des Maires de France se déroule du 16 au 18 novembre 2021 à Paris. Monsieur le Maire et certains adjoints ont souhaité s'y rendre les 16 et 17 novembre dans le but de collecter des informations sur de nombreux sujets inhérents aux services communaux et d'échanger avec des élus venus de toute la France.

Conformément à l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les élus doivent avoir un mandat spécial de la part du Conseil Municipal pour la durée du déplacement. Ce mandat spécial correspond à une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communales, en dehors de l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi. Il permet le remboursement des frais nécessaires à l'exécution du mandat spécial (hébergement, restauration, transports, assurances, visites, ...).

Il est proposé aux membres du conseil de donner mandat spécial à :

- Monsieur Emmanuel TERRIEN accompagné de 4 adjoints.
- D'autoriser la prise en charge des frais réels inhérents à l'exécution du mandat spécial.

VU l'avis favorable du bureau municipal n° 18 du 27 septembre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DONNE MANDAT SPECIAL** à Monsieur Emmanuel TERRIEN, à Madame Marie MAISONNEUVE, à Monsieur Philippe PERROT et Monsieur Jean Christophe LOEZ pour leur déplacement au congrès des Maires de France 2021 les 16 et 17 novembre 2021 ;
- **DIT** que les frais réels inhérents à l'exécution du mandat spécial seront pris en charge par la Commune.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 4 octobre 2021

Le maire,

Emmanuel TERRIEN

